



Mézin le 14 juin 2009

NOTE AUX PARENTS DES FUTURS ÉLÈVES DU COLLÈGE

Votre enfant vient d'être admis à rentrer au collège **Armand Fallières de Mézin** et je l'en félicite.

Les inscriptions se feront **au secrétariat** du collège, les

JEUDI 18 JUIN – VENDREDI 19 JUIN – LUNDI 22 JUIN 2009

de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 16H45 :

En cas d'impossibilité pour ces horaires : de 12H à 13H45, uniquement sur Rendez-vous

Je vous remercie de vous présenter avec le dossier complet.

► DOSSIER D'INSCRIPTION

- photocopie du livret de famille
- 1 photo d'identité
- les photocopies des certificats de vaccination obligatoires
- Un chèque de 25 euros à l'ordre de la **Coopérative** du Foyer Socio-Éducatif du Collège (voir conditions ci-dessous)
- Pour les personnes divorcées, une photocopie de l'extrait du Jugement de divorce
- Pour les enfants venant d'un autre collège (inscriptions en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}) : fournir 1 exeat (certificat de sortie) ainsi que les 3 derniers bulletins scolaires

► FOURNITURES SCOLAIRES

Les livres : ils sont prêtés par l'établissement et l'enfant doit en prendre **le plus grand soin** (remboursement demandé si usure exagérée)

Le carnet de liaisons : (Notes et correspondance) : est la propriété du collège, prêté à l'élève et sa famille

La papeterie : les classeurs, cahiers, cahiers de textes, feuilles de copie, papier millimétré, papier à dessin, papier calque... sont fournis par la Coopérative de fournitures scolaires du FSE, moyennant le versement de la cotisation ci-dessous.

Les petites fournitures : règles, stylos, crayons, compas... sont à la charge de la famille

► COOPERATIVE de Fournitures scolaires et FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Leur rôle : c'est beaucoup plus qu'une coopérative d'achat. Ils sont le cœur de la solidarité en actes du Collège. Ils participent à toutes les activités : clubs, Association Sportive, sorties éducatives, voyages linguistiques, campagnes de solidarité.

Cotisation : Elle est facultative, mais c'est un service très important qui est rendu. Elle est donc très vivement conseillée.

Organisation : Un bureau élu d'élèves et des adultes (personnels et parents volontaires) gère le FSE.

Répartition du montant de la cotisation :

- 35 euros environ pour la papeterie (inchangée depuis 8 ans)
- 5 euros pour le Foyer (inchangée depuis 8 ans)
- 2 euros pour l'Association Sportive

Elle est payable en deux versements : 25 euros à l'inscription et le reliquat en février 2009.

Le Principal,

A. ARTIGALAS.